

**Fondation de l'Hôpital général
du Lakeshore**

**États financiers
au 31 mars 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Aux administrateurs de
Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

T 514 878-2691

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore (ci-après « la Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des apports de dons du grand public et de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons du grand public et de la campagne de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et 2023 et des soldes de fonds au 1er avril 2023 et 2022 et au 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 21 août 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119564

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

				2024	2023
	Fonds général \$	Fonds grevé d'affectations \$	Fonds de dotation \$	Total \$	Total \$
Produits					
Apports					
Dons de sociétés et du grand public	1 008 541	393 193		1 401 734	1 041 122
Campagne de financement	1 229 764			1 229 764	809 300
Apports sous forme de biens	181 705	109 019		290 724	71 837
Subventions municipales	35 000			35 000	43 450
Autres activités	5 344			5 344	5 968
Produits nets de placements (note 4)	705 825			705 825	308 630
	<u>3 166 179</u>	<u>502 212</u>	<u>–</u>	<u>3 668 391</u>	<u>2 280 307</u>
Charges					
Campagne d'envois postaux directs	126 829			126 829	131 219
Campagne de financement	464 607			464 607	356 497
Dons en nature	59 820			59 820	53 068
Salaires et charges sociales	726 977			726 977	653 773
Achats de services	52 364			52 364	49 859
Fournitures de bureau	42 262			42 262	31 982
Frais de cartes de crédit et de comptes bancaires	33 789			33 789	26 136
Amortissement des immobilisations corporelles					
	<u>1 506 648</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>1 506 648</u>	<u>1 302 534</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant subventions à l'Hôpital général du Lakeshore	1 659 531	502 212		2 161 743	977 773
Subventions à l'Hôpital général du Lakeshore	<u>(338 339)</u>	<u>(685 911)</u>		<u>(1 024 250)</u>	<u>(137 439)</u>
Excédent des produits par rapport aux charges et subventions	<u>1 321 192</u>	<u>(183 699)</u>	<u>–</u>	<u>1 137 493</u>	<u>840 334</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

				2024	2023
	Fonds général	Fonds grevé d'affectations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6 213 107	8 329 391	48 096	14 590 594	13 743 460
Apports reçus à titre de dotations			2 700	2 700	6 800
Excédent des produits par rapport aux charges et subventions	1 321 192	(183 699)		1 137 493	840 334
Affectation d'origine interne	(52 797)	52 797			
Solde à la fin	<u>7 481 502</u>	<u>8 198 489</u>	<u>50 796</u>	<u>15 730 787</u>	<u>14 590 594</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges et subventions	1 137 493	840 334
Éléments hors caisse		
Dons de placements	(100 386)	(6 067)
Don reçu sous forme d'actif long terme	(120 000)	
Augmentation de la valeur de rachat des contrats d'assurance vie	(10 516)	(12 704)
Amortissement des immobilisations corporelles		
Variations de la juste valeur des placements	2 281	251
	<u>908 872</u>	<u>821 814</u>
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Apports à recevoir et autres créances	(287 513)	(93 670)
Frais payés d'avance	(3 483)	(8 039)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	332 290	(32 833)
Apports reportés	57 724	3 772
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 007 890</u>	<u>691 044</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(1 521 674)	(9 150 053)
Encaissements de dépôts à terme	15 024	7 160 871
Encaissements de placements reçus à titre de dons	98 105	5 816
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 408 545)</u>	<u>(1 983 366)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reçus à titre de dotations et flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 700	6 800
Diminution nette de l'encaisse	<u>(397 955)</u>	<u>(1 285 522)</u>
Encaisse au début	<u>628 438</u>	<u>1 913 960</u>
Encaisse à la fin	<u>230 483</u>	<u>628 438</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Situation financière

au 31 mars 2024

	2024			2023
	Fonds général \$	Fonds grevé d'affectations \$	Fonds de dotation \$	Total \$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	230 483			628 438
Apports à recevoir et autres créances (note 3)	423 142			135 629
Frais payés d'avance	50 742			47 259
Solde interfonds, sans intérêt		8 156 046		
	704 367	8 156 046	-	811 326
Long terme				
Placements (note 4)	15 221 658		50 796	13 765 804
Immobilisations corporelles (note 5)	93 281			93 281
Œuvre d'art	120 000			120 000
Valeur de rachat des contrats d'assurance vie, à la valeur de rachat		46 479		35 963
	16 139 306	8 202 525	50 796	14 706 374
	16 139 306	8 202 525	50 796	14 706 374
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)				
Subventions à payer à l'Hôpital général du Lakeshore	331 234			23 101
Autres	89 628			65 471
Apports reportés (note 7)	80 896	4 036		27 208
Solde interfonds, sans intérêt	8 156 046			
	8 657 804	4 036	-	115 780
	8 657 804	4 036	-	115 780
SOLDES DE FONDS				
Grevés d'affectations d'origine externe		8 198 489	50 796	8 377 487
Investi en immobilisations	93 281			93 281
Non grevé d'affectations	7 388 221			6 119 826
	7 481 502	8 198 489	50 796	14 590 594
	16 139 306	8 202 525	50 796	14 706 374

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. =

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore (ci-après « la Fondation »), constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'objectif principal de la Fondation est d'amasser des fonds pour subvenir aux besoins en équipement de l'Hôpital général du Lakeshore (ci-après « l'Hôpital »).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds général présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la campagne de financement et à la gestion.

Les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux ressources restreintes par les donateurs à des programmes médicaux spécifiques, à des services ou à l'achat d'équipement médical spécifique sont présentés dans le fonds grevé d'affectations.

Le fonds de dotation présente les ressources reçues à titre de dotations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation initiale (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds du marché monétaire qui sont évalués à la juste valeur, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds général selon la méthode du report, au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports affectés pour lesquels la Fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant sont constatés dans le fonds général selon la méthode du report. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports (suite)

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds général. Les apports non affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits dans le fonds de dotation.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Fondation a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur la participation au revenu net des fonds du marché monétaire.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La Fondation constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la Fondation aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la Fondation reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds général		
Apports à recevoir	9 129	1 773
Taxes à la consommation à recevoir	30 573	26 148
Intérêts à recevoir	383 440	107 708
	<u>423 142</u>	<u>135 629</u>

4 - PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds général		
Dépôts à terme, 4,7 % à 5,25 % (4,25 % à 5,25 % au 31 mars 2023), échéant jusqu'en décembre 2025	15 065 003	13 664 389
Fonds du marché monétaire	156 655	53 319
	<u>15 221 658</u>	<u>13 717 708</u>
Fonds de dotation		
Fonds du marché monétaire	50 796	48 096
	<u>15 272 454</u>	<u>13 765 804</u>

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu des dons de placements ayant une juste valeur de 100 386 \$ (6 068 \$ en 2023).

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - PLACEMENTS (suite)

Les produits nets de placements comprennent les éléments suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds général		
Produits d'intérêts	701 811	303 094
Participation au revenu net des fonds du marché monétaire	6 295	5 787
Variations de la juste valeur des placements	<u>(2 281)</u>	<u>(251)</u>
	705 825	308 630
Fonds de dotation		
Variations de la juste valeur des placements		
	<u>705 825</u>	<u>308 630</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Terrain	93 281		93 281	93 281
	<u>93 281</u>	-	<u>93 281</u>	<u>93 281</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonds général

Les sommes à remettre à l'État totalisent 15 088 \$ au 31 mars 2024 (14 884 \$ au 31 mars 2023).

7 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds général		
Solde au début	23 172	19 400
Montant constaté aux résultats	(23 172)	(19 400)
Montant encaissé pour le prochain exercice	<u>80 896</u>	<u>23 172</u>
Solde à la fin	<u>80 896</u>	<u>23 172</u>
Fonds grevé d'affectations		
Solde au début	4 036	4 036
Montant constaté aux résultats		
Solde à la fin	<u>4 036</u>	<u>4 036</u>

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

7 - APPORTS REPORTÉS (suite)

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges du prochain exercice.

8 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation, puisque l'objectif principal de celle-ci est d'amasser des fonds pour subvenir aux besoins en équipement de l'Hôpital.

Les opérations effectuées avec l'Hôpital sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, à l'exception des fonds du marché monétaire. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds du marché monétaire exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

9 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10 - ENGAGEMENT

La Fondation s'est engagée à fournir, au cours des prochaines années, des subventions d'une valeur de 3 470 930 \$ à l'Hôpital pour l'acquisition d'équipement ou le financement de projets futurs.